



Le jeudi 15 octobre 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 9 octobre 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, MM. Pierre ZIMMERMANN, Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjointes au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANTER-CAULLET (à Mme Danièle PETIT), Mme Pierrette MAILLARD (à Mme Martine Foulon), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Bernard JEAN-BAPTISTE), Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ (à M. Riquier WILLOQUET)

Absent excusé : M. Dominique SERGENT

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT, Mme Delphine BERNADAT

N° 15-5-6

Affaires Juridiques

Mise à disposition d'un immeuble sis
à Bondues allée de la Prairie
au profit de la Société Habitat 62/59 Picardie

Rapport de M. le Maire,

La ville est propriétaire d'un immeuble sis à Bondues, allée de la Prairie où il est cadastré section BV n° 461 pour une contenance de 688m².

Des bailleurs sociaux ont été invités à présenter un projet de construction de logements à caractère locatif social.

Au terme de cette consultation, la commune a porté son choix sur la proposition formulée par la société Habitat 62/59 Picardie dont le siège est situé à Coquelles (62) 520 Boulevard du Parc d'Affaires.

Celle-ci concerne la construction de trois maisons individuelles de type 4 dont l'architecture s'harmonise avec l'environnement bâti du bien concerné. Le financement qui a été arrêté est de type PLS.

Suite à un certain nombre d'échanges avec le bailleur, il a été envisagé de mettre le foncier à sa disposition dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 60 années. Le bilan financier défavorable de cette opération rend nécessaire l'apport du foncier par la commune en fixant la redevance annuelle à un euro.

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal :

- à décider la mise à disposition de l'immeuble sis à Bondues, allée de la Prairie cadastré section BV n° 461 au moyen d'un bail emphytéotique d'une durée de 60 années au profit de la société Habitat 62/59 Picardie ;
- à fixer le droit d'entrée à un euro ;
- à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
CA du 29 septembre 2015
Commission Générale du 6 octobre 2015

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

